

Tel : 0693 86 35 73

Mail : [lecridu974@gmail.com](mailto:lecridu974@gmail.com)

Mesdames, Messieurs les députés représentants du peuple réunionnais en souffrance,

Le C.R.I. du 974 vous interpelle une fois de plus sur la confiance des réunionnais en la justice, notre précédente demande de rendez-vous à chacun d'entre vous étant restée lettre morte.

***Vous n'êtes pas sans savoir*** que le C.R.I. du 974 a été auditionné le 12 novembre dernier dans le cadre de la commission d'enquête sur les dysfonctionnements obstruant l'accès à une justice adaptée aux besoins des justiciables ultramarins, quasiment à la date de sa clôture (car stratégiquement relégué sur une « liste de rattrapage » alors que nous avions sollicité la commission dès son ouverture en juin !). Nous avons dénoncé de graves faits de vols de terrain, d'escroqueries au jugement et de dénis de justice, d'agissements frauduleux de tutelles et de savants détournements de fonds publics ! A travers ceux-ci sont impliqués des magistrats, des géomètres experts, des notaires, des mandataires judiciaires, des avocats... Nous pourrions même nous passer de justifier une quelconque collusion tant chacun excelle à tricher dans son propre domaine professionnel pour un même dossier !

***Vous n'êtes pas sans savoir*** l'étendue des enquêtes judiciaires extraordinaires menées sur la Réunion. Notamment celle portant sur Bruno Karl, l'ex président du tribunal judiciaire de la Réunion, tranquillement auditionné lui aussi, au même titre que d'autres chefs de juridictions du département. Ce dernier fait partie des deux hauts magistrats de l'île à ce jour sous enquête du Parquet National Financier. Cependant, il est toujours reconduit à des postes clés après son poste réunionnais : Inspecteur général de la justice (!) puis président de cour d'appel en Nouvelle Calédonie ! Le Parquet Européen s'attèle, lui, à investiguer sur des détournements de fonds publics en vigueur dans l'île !

***Vous n'êtes pas sans savoir*** que le rapporteur et le président de la commission d'enquête ont été choqués et déprimés par l'étalage de nos « révélations » et il nous a même été promis que le Ministre de la justice, M. Darmanin en sera informé si tout s'avère exact ! (cf toutes nos preuves fournies et à fournir à la commission et que nous tenons aussi à votre disposition pour étayer nos dires). Or, dans son compte rendu du 4 novembre 2026 (donc AVANT notre audition), ce dernier conclut déjà que les dysfonctionnements sont « *moins importants à la Réunion* ». Bien évidemment si l'on se cantonne à la barrière des langues, au manque ou à la vétusté des locaux, etc. Il vous appartient donc de signaler au Ministre l'intérêt de recueillir les doléances de notre collectif touchant des dizaines de familles ici (de celles déjà « référencées » par nous en tout cas. Quid des autres ?) !

***Vous n'êtes pas sans savoir*** que ce 11 décembre se tiendra une réunion « historique » par M. Darmanin au cours de laquelle seront prises des mesures réglementaires voire législatives (Page 5 de son compte rendu). Y assisteront peut-être nos députés réunionnais, Messieurs RATENON et NAILLET, membres de la commission. Alors, au nom du peuple réunionnais, nous vous demandons de veiller à ce que soient bien notifiées les causes (non évoquées dans le compte rendu n° 50 de M. Darmanin)

de la perte de confiance des membres du C.R.I. du 974. Celles-ci n'ayant, bien sûr, pas été reprises en complément d'information pour réajuster ses propos :

- Non, il n'y a pas que des problèmes de prescriptions acquisitives du fait d'individus lambda mais il existe bien des professionnels du droit « désordeurs fonciers » pour parler poliment (voir notre audition).
- Et il y a également des « désordeurs des tutelles » qui sévissent ici sans vergogne.

Ces « désordeurs » de la société (puisqu'il faut les appeler ainsi pour minimiser leur culpabilité !) manipulent, par des stratagèmes divers, des justiciables désorientés et en méconnaissance de leurs droits. Puis, il s'agit pour eux de légaliser leurs plans de spoliation à travers des escroqueries au jugement doublées de dénis de justice où le magistrat a tout pouvoir. La question du respect des droits fondamentaux par exemple, fera-t-elle l'objet d'une réflexion ce 11 décembre ? La mère des désordres est d'abord dans la « justice » inique rendue dans les tribunaux ! A la Réunion l'obstruction à l'accès au droit nous semble plus de l'ordre de la volonté humaine et de l'appréciation altérée du juge que du manque de moyens, de nouveaux locaux à construire ou de barrières linguistiques ou culturelles. Comble de l'ironie, lors de cette réunion « intra-familiale », vont se congratuler mutuellement les acteurs mêmes de nos misères : des chefs de cour et de juridictions qui bottent nos plaintes en touche ainsi que les représentants des barreaux des outremers ! D'où la perte de confiance. Elle est belle cette justice française qui se mord la queue à travers ses dérives et ses nombreux dysfonctionnements.

Nous demandons donc :

- l'instauration d'une commission de réparation pour nous rétablir dans nos droits et nous dédommager des préjudices subis par la faute de l'Etat qui ne réagit pas à nos plaintes, par l'entremise de fonctionnaires de justice.
- Nous demandons également l'application de toutes les lois qui protègent les lanceurs d'alerte que nous sommes.

**PAS DE PAIX SANS JUSTICE !**

**STOP AUX VÉRITABLES « DESORDEURS » DE LA SOCIÉTÉ !**

